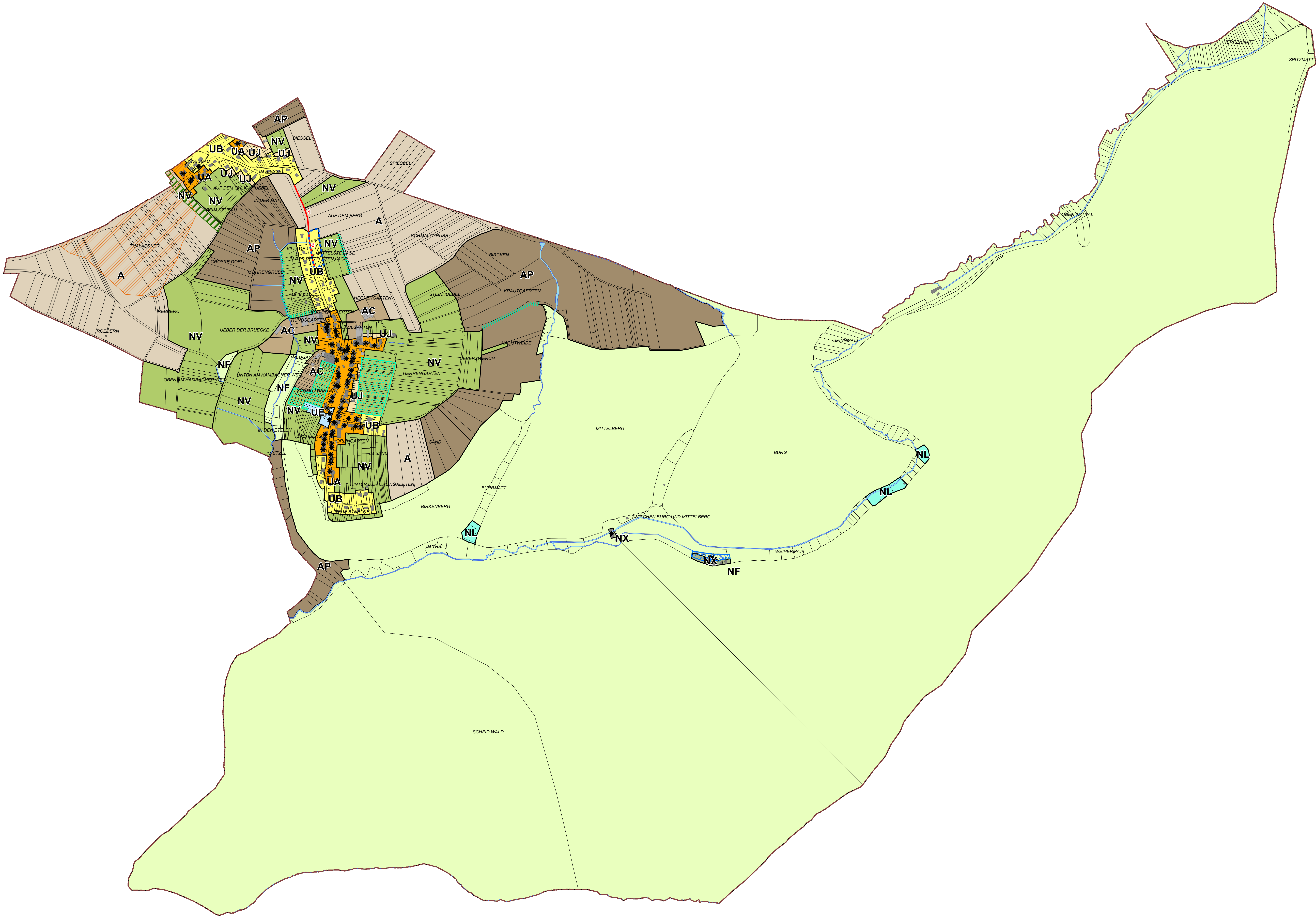
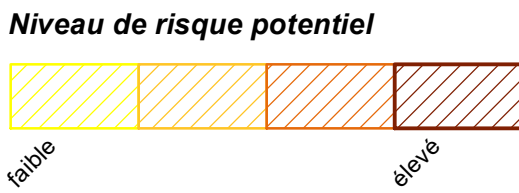


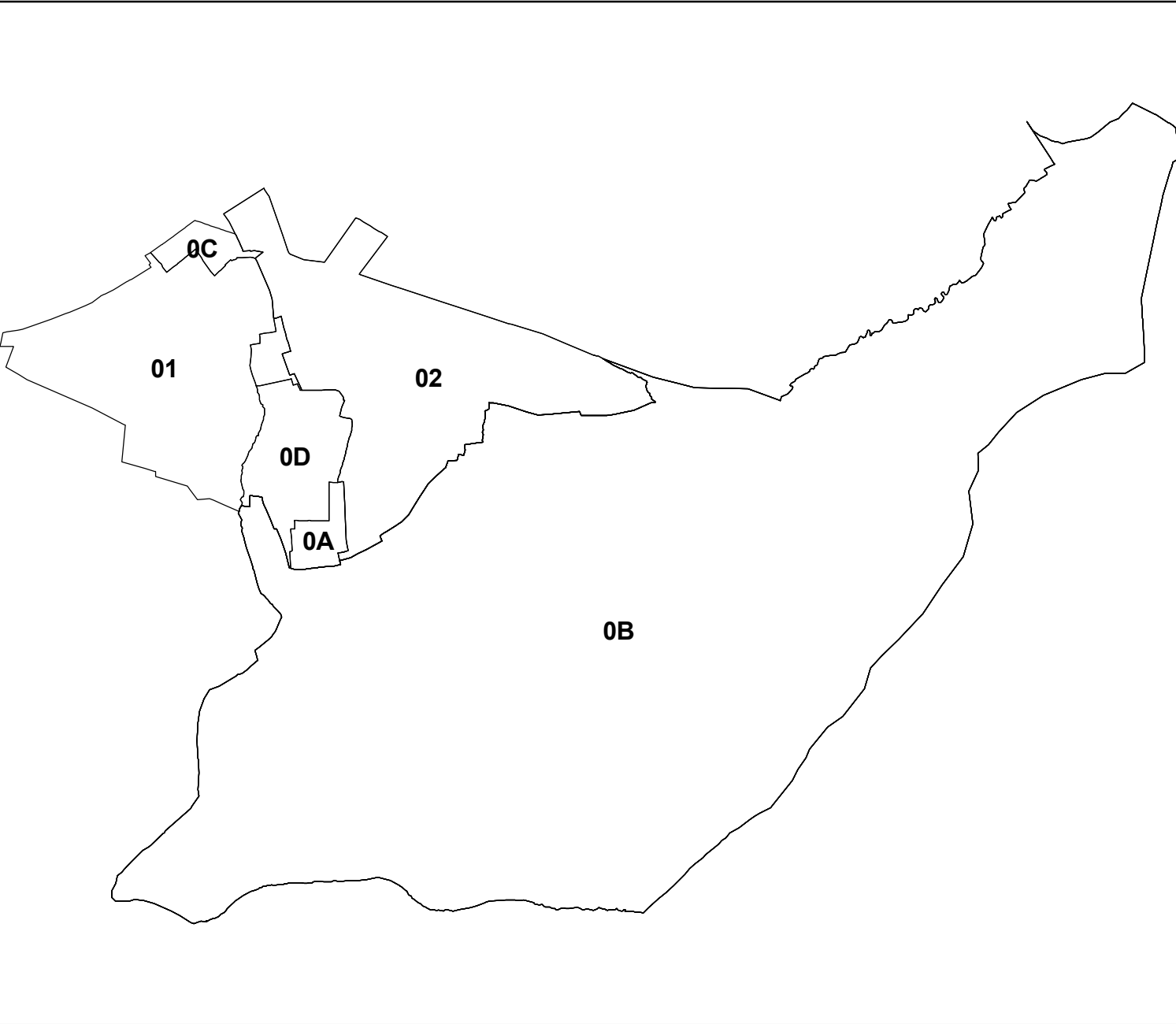


ER N°	Vocation	Bénéficiaire
1	cheminement doux piéton cycle	Commune
2	trottoir	Commune

RISQUE POTENTIEL DE COULEES D'EAUX BOUEUSES PAR BASSIN VERSANT CONNECTE AUX ZONES URBAINES



- * patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- secteur comportant une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- emplacement réservé
- élément de continuité écologique et trame verte et bleue au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme- zone humide
- élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme



maître d'ouvrage :
Commune de Ratzwiller

Plan Local d'Urbanisme

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLU APPROUVE
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal
en date du 28/10/2022

A Ratzwiller,
M. Thierry Dehlinger, le Maire.



conduite d'études :
OTE Ingénierie

